

# Accord de confidentialité — modèle Admino

Version du 14 octobre 2026

Cet accord engage Admino à garder secret tout ce qu'il voit chez le client, avant même qu'un devis soit signé. Il est signé à la demande du client, en général avant le diagnostic. Les passages entre crochets sont à remplir pour chaque client.

## 1. Parties et objet

**Le client** : [raison sociale], SIRET [numéro], [adresse], représenté par [nom, fonction].

**Admino** : Admino (EI) — Martial David, entrepreneur individuel, SIRET 481 559 656 00048, 01280 Prévessin-Moëns.

Le client s'apprête à montrer à Admino son organisation, ses outils et ses documents, pour un diagnostic d'organisation puis, le cas échéant, des prestations. Cet accord fixe la façon dont Admino protège ces informations.

## 2. Ce qui est confidentiel

Est confidentielle toute information que le client communique ou laisse voir à Admino, à l'oral, par écrit, sur écran ou lors d'une visite, qu'elle soit marquée confidentielle ou non. Notamment :

- la liste de ses clients, fournisseurs et prospects, et leurs coordonnées ;
- ses prix, marges, devis, factures, chiffre d'affaires et trésorerie ;
- ses méthodes de travail, processus, outils et identifiants d'accès ;
- tout ce qui concerne ses salariés.

Les données personnelles contenues dans ces informations relèvent en plus du contrat de sous-traitance RGPD, dès que des prestations commencent.

## 3. Ce qu'Admino s'engage à faire

1. **Garder le secret.** Admino ne divulgue aucune information confidentielle à qui que ce soit, sauf accord écrit du client.
2. **N'en faire qu'un usage.** Il ne s'en sert que pour le diagnostic et les prestations confiées par le client, jamais pour son compte ni pour un autre client.
3. **Ne pas démarcher.** Il ne contacte jamais les clients, fournisseurs, prospects ou salariés du client pour lui proposer ses services ou ceux d'un tiers, pendant l'accord et [24] mois après sa fin.

4. **Protéger.** Il conserve ces informations dans un dossier réservé au client, en France, avec le même soin que ses propres informations sensibles.
5. **Limiter l'accès.** Seul Martial David y accède. Tout relais est nommé au client avant d'intervenir et signe le même engagement.

## 4. Ce qui n'est pas couvert

L'accord ne s'applique pas à une information dont Admino prouve qu'elle :

- était déjà publique, ou l'est devenue sans faute de sa part ;
- était déjà connue de lui avant que le client la lui communique ;
- lui a été transmise légitimement par un tiers non tenu au secret.

Si une autorité ou un tribunal exige une information, Admino prévient le client sans délai, sauf interdiction légale, et ne communique que ce qui est strictement demandé.

## 5. Durée

L'accord prend effet à sa signature et couvre aussi les informations reçues avant elle dans le cadre de ces échanges. Le secret dure pendant toute la relation et [5] ans après sa fin, quelle qu'en soit la cause, y compris si aucun devis n'est signé.

## 6. Restitution

À la fin des échanges, ou sur simple demande du client, Admino lui rend les documents reçus et détruit toute copie, sauvegardes comprises, sous [30] jours. Il le confirme par écrit.

## 7. Aucun autre droit

L'accord ne donne à Admino aucun droit sur les informations du client, et n'oblige aucune des parties à signer un contrat de prestation.

## 8. Litiges

L'accord est soumis au droit français. Les parties cherchent d'abord une solution amiable ; à défaut, le litige est porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège d'Admino.

## Signatures

| Pour le client      | Pour Admino                            |
|---------------------|----------------------------------------|
| [Nom, fonction]     | Martial David, entrepreneur individuel |
| Le [date], à [lieu] | Le [date], à [lieu]                    |
| Signature :         | Signature :                            |